



Sondez les écritures, car vous, vous estimez avoir en elles la vie éternelle, ...

..., et ce sont elles qui rendent témoignage de moi; ...

Jésus en Jean 5 v. 39

**« ... n'ayant rien en nous, nous avons tout en toi ... »**

(Hymnes & Cantique n°59 v.6)

Claude BEAUPORT      www.bible.beauport.eu      www.msgfacebook.beauport.eu

## La vie en Christ ou respecter des règles ou lois ? (suite n°2)

Ce texte reprend des extraits intégraux de l'étude de l'épître aux Galates de W. Kelly

Cette étude met en évidence une série de principes chrétiens contenus dans l'épître adressée par l'apôtre Paul aux assemblées de la Galatie.

## L'homme religieux veut maintenir ce dont la grâce libère !

Suite de : [https://www.msgfacebook.beauport.eu/Messages/MSG\\_0225-01.html](https://www.msgfacebook.beauport.eu/Messages/MSG_0225-01.html)

Le texte intégral de l'étude de W. Kelly peut se télécharger depuis l'adresse :

[https://www.bible.beauport.eu/\\_data/Etudes/PDF/WK/WK-nt09-Galates.pdf](https://www.bible.beauport.eu/_data/Etudes/PDF/WK/WK-nt09-Galates.pdf)

ou avec le texte surligné :

[https://www.bible.beauport.eu/\\_data/Etudes/PDF/WK/WK\\_EtudeGalates.pdf](https://www.bible.beauport.eu/_data/Etudes/PDF/WK/WK_EtudeGalates.pdf)

Cette étude a été intégrée dans sa totalité et à côté de celles de Henri Rossier et J.N. Darby dans le « Bible pdf » que vous pouvez ouvrir depuis cette adresse :

<https://www.digit-bible-jnd.beauport.eu/>

[https://www.digit-bible-jnd.beauport.eu/AT&NT\\_PDF/nt09-Galates.pdf](https://www.digit-bible-jnd.beauport.eu/AT&NT_PDF/nt09-Galates.pdf)

Certaines parties seront résumées en vue de la compréhension, et seulement les parties contenant un message particulier seront reprises. J'y ajouterai simplement une phrase d'introduction et une explication lorsque cela s'avère nécessaire.

N.B. Dans le texte lorsque « je » est utilisé, ce n'est pas moi qui parle, mais bien le frère W. Kelly !

## Contenu :

L'homme religieux veut maintenir ce dont la grâce libère !.....	1
Le curriculum vitae de Paul, et son entrée dans le service.....	2
Le vécu de Paul.....	2
Les premiers pas de Paul dans son service.....	3
Contraste entre ceux de Judée et les Galates.....	5
Suite à la deuxième visite de Paul à Jérusalem .....	5
La visite à Jérusalem après 14 ans.....	5
Le chrétien se trouve-il sous une forme de loi quelconque ?.....	6
Enseignements tirés des circonstances relatées en Actes 15.....	7
La délégation venant de Jérusalem à Antioche.....	10
Ce qui est important à retenir ! .....	14
Paul rappelle le principe de la justification par la grâce.....	14
Les effets néfastes sur les âmes placées sous le principe de lois.....	14
Les formes de culte bâties sur le principe de lois.....	15
Être à Christ implique l'abandon de tous principes de lois.....	16
Vivant à Dieu et mort à tous principes de lois.....	17
Je suis crucifié avec Christ, et néanmoins je vis ! .....	17
La vie dans la foi au Fils de Dieu .....	18
Christ n'est pas mort pour rien !.....	19

## **Le curriculum vitae de Paul, et son entrée dans le service.**

### **LE VECU DE PAUL**

**Actes – Chapitre 22** – ... **3** Je suis Juif, né à Tarse de Cilicie, mais élevé dans cette ville-ci, [et] instruit aux pieds de Gamaliel selon l'exactitude de la loi de nos pères, étant zélé pour Dieu, comme vous l'êtes tous aujourd'hui ; **4** et j'ai persécuté cette voie jusqu'à la mort, liant les hommes et les femmes, et les livrant pour être mis en prison, **5** comme le souverain sacrificateur même m'en est témoin, et tout le corps des anciens, desquels aussi ayant reçu des lettres pour les frères, j'allais à Damas, afin d'amener liés à Jérusalem ceux aussi qui se trouvaient là, pour qu'ils fussent punis. **6** Et il m'arriva, comme j'étais en chemin et que j'approchais de Damas, que vers midi, tout à coup, une grande lumière, venant du ciel, brilla comme un éclair autour de moi. **7** Et je tombai sur le sol, et j'entendis une voix qui me disait : Saul ! Saul ! pourquoi me

persécutes-tu ? **8** Et moi je répondis : Qui es-tu, Seigneur ? Et il me dit : Je suis Jésus le Nazaréen que tu persécutes.

**Galates – Chapitre 1– ... 13** Car vous avez oui dire quelle a été autrefois ma conduite dans le judaïsme, comment je persécutais outre mesure l'assemblée de Dieu et la dévastais, **14** et comment j'avançais dans le judaïsme plus que plusieurs de ceux de mon âge dans ma nation, étant le plus ardent zélateur des traditions de mes pères. **15** Mais quand il plut à Dieu, qui m'a mis à part dès le ventre de ma mère et qui m'a appelé par sa grâce, **16** de révéler son Fils en moi, afin que je l'annonçasse parmi les nations, aussitôt, je ne pris pas conseil de la chair ni du sang, **17** ni ne montai à Jérusalem vers ceux qui étaient apôtres avant moi, mais je m'en allai en Arabie, et je retournai de nouveau à Damas. ...

Nous référant à ces deux récits, nous apprenons que l'apôtre Paul a été formé dans l'école de théologie la plus brillante de l'époque. Il a été instruit par les professeurs les plus brillants et très connus à l'époque, dont Gamaliel.

Sa formation universitaire l'avait rendu capable de défendre les principes de la loi, comme règle de conduite avec un zèle particulier, ce qui l'amenait à combattre farouchement tout ce qui s'opposait à ces règles de bonne conduite, tirées de la loi de Dieu.

**C'est ainsi que toute sa vie antérieure avait été opposée à l'évangile. Il n'y avait aucun autre adversaire de Christ, pareil à lui ! Il persécutait « outre mesure l'assemblée de Dieu et la dévastait »**

N.B. : Il y a ici sans doute une parole visant les Galates, parce qu'ils commençaient à persécuter ceux qui s'opposaient à leurs idées sur la loi et à montrer un esprit d'acharnement ! Car c'est ce à quoi en arrivent ceux qui abandonnent le terrain de la grâce pour celui du principe de lois !

## LES PREMIERS PAS DE PAUL DANS SON SERVICE

Comme nous l'avons déjà souligné au paragraphe précédent, c'est justement lui que le Seigneur Jésus choisit pour révéler l'Évangile de la grâce, que l'apôtre appelle « mon Évangile » par opposition à toutes autres formes de ce que les hommes appellent « évangile » mais qui n'en est absolument pas un.

Dans ces versets 13 à 17 et ceux qui suivent, Paul introduit **une masse de vérités, qui ruinait de fond en comble tout le système basé sur le principe de lois**, système que les Galates commençaient à rétablir. L'apôtre montre que **c'était Dieu qui l'avait appelé en dehors de la loi** : lorsqu'il était au milieu même de ce que les Galates étaient en train de ré-établir, **il était un ennemi de Christ (\*)**.

(\*) Il est important de réaliser que celui qui introduit des principes de loi, se constitue ennemi de Christ !

Paul tient tout à fait compte de la providence dans sa propre histoire. Il avait été élevé aux pieds de Gamaliel, et il avait avancé dans le judaïsme plus que ceux de son âge. Mais, quoiqu'il ait plu à Dieu de le mettre à part dès le ventre de sa mère, pourtant son appel représentait beaucoup plus, il insiste là-dessus ; cet appel venait de la grâce.

« **Aussitôt, je ne pris pas conseil de la chair ni du sang** ». Ici il renverse le légalisme, tant positivement que négativement.

Il avait été appelé pour prêcher parmi les Gentils, là où l'on ne connaissait pas de loi.

Il n'y avait absolument aucune parole de la part de Dieu pour que ces Gentils montent à Jérusalem ; pourtant c'était à ce genre de choses que les Galates désiraient revenir.

**N.B.** : Il en est de même aujourd'hui : la plus petite secte a une sorte de Jérusalem, un centre auquel il faut envoyer un ministre, afin de le qualifier pour sa tâche.

Lorsque des personnes prennent conseil de la chair et du sang, et montent à cette sorte de « montagne de Sinaï » (\*), ou à cette ville, leur âme a été rabaissée et détournée de la croix de Christ ; puis elles deviennent les plus ardents zélateurs de cette loi même dont la croix les en avait délivrées. Mais la marche dans la simplicité, celle découlant de l'Évangile de la grâce, c'est le sentier de la dépendance du Dieu vivant.

(\*) Sinaï est la montagne sur laquelle Dieu a donné à Moïse les tables de la loi. L'expression « monter à la montagne de Sinaï » prend le sens de se placer sous le principe de lois.

Ainsi donc, même si ces écoles de formation ont une grande valeur pour le monde, même si elles sont admirables et arrivent à donner aux hommes une certaine position, elles n'aboutissent qu'à ce que l'homme peut enseigner, et non à ce que Dieu donne.

Moïse avait pensé qu'après avoir passé quarante ans en Égypte, il était à même de délivrer le peuple de Dieu ; mais il dut apprendre qu'il lui fallait avoir été enseigné de Dieu dans le désert avant d'être en mesure de conduire le peuple hors d'Égypte.

**Dieu doit généralement faire passer les âmes par le crible, et les briser dans leur propre suffisance, s'il doit se servir d'elles d'une manière réellement honorable.**

Ici, Dieu lui-même appelle un homme remarquable à une œuvre toute spéciale, et Il l'envoie loin dans le désert, au lieu de le convoquer vers les apôtres à Jérusalem.

Ce n'est qu'après 3 ans que Paul monte à Jérusalem pour faire la connaissance de Pierre. Il ne reste que peu de temps (15 jours) chez lui, sans voir les autres apôtres à l'exception de Jacques. En indiquant le nombre de jours, il nous montre qu'il n'avait pas reçu de cours d'instruction.

## CONTRASTE ENTRE CEUX DE JUDEE ET LES GALATES

Il était même inconnu parmi les assemblées situées en Judée, qui avaient entendu que « *Celui qui nous persécutait autrefois, annonce maintenant la foi qu'il détruisait jadis ; et elles glorifiaient Dieu ...* » à cause de Paul en rapport avec son service.

Mais ces assemblées, au lieu de blâmer Dieu (car c'est à cela que revenait la conduite des Galates), au lieu de trouver à redire au témoignage de Paul, avaient glorifié Dieu en la personne de Paul.

Les assemblées initiales de la Judée, que les Galates considéraient avec une telle envie, glorifiaient Dieu en lui, tandis qu'eux-mêmes s'élevaient contre la riche miséricorde que Dieu avait montrée envers les nations.

Il leur avait prêché l'évangile plus pleinement que les autres apôtres ; et pourtant ils s'en écartaient déjà, en cherchant à introduire la loi.

Paul sentait que cette dérive était par nature si mortelle que — même si les âmes détournées ne pouvaient pas être perdues — il n'en résultait pas moins un profond déshonneur pour Dieu et un dommage incalculable pour Ses saints.

Ils pensaient, sans doute, que leur voie était une voie bien plus sûre ; mais l'apôtre affirme qu'il leur avait apporté la vérité de l'évangile, et qu'y mêler la loi, c'était renverser à la fois l'évangile et la loi.

Combien tout cela s'applique aux besoins des âmes dans un temps comme le nôtre ! Nous ne devons pas nous imaginer que le mal en Galatie était plus profond que celui qui est en activité maintenant. Au contraire, ce n'était là que les germes de ce qui se sont développés beaucoup plus depuis ce temps-là. Que le Seigneur nous donne de rendre nos visages semblables à un caillou (És. 50:7) contre tout ce qui tend à endommager la conscience, et nous garde de rien n'admettre que nous sachions contraire à Sa volonté et à Sa gloire !

## Suite à la deuxième visite de Paul à Jérusalem

### LA VISITE A JERUSALEM APRES 14 ANS

Nous apprenons au chapitre 2 de l'épître aux Galates que 14 ans après sa visite chez Pierre à Jérusalem, Paul y retourne dans un but précis : celui d'exposer aux frères de Jérusalem l'évangile qu'il prêchait dans son service auprès des nations. Car le même problème rencontré auprès des Galates se trouvait déjà à Jérusalem. Paul met la cause en évidence :

« ... à cause des faux frères, furtivement introduits, qui s'étaient insinués pour épier la liberté que nous avons dans le Christ Jésus, afin de nous réduire à la servitude ; auxquels nous n'avons pas cédé par soumission, non pas même un moment, afin que la vérité de l'évangile demeurât avec vous. » ([Galates 2 v.4-5](#))

Et les frères qui étaient considérés comme des « colonnes » exprimèrent leur communion, en donnant « la main d'association » à Paul et à Barnabas qui l'accompagnait dans le service.

Cette visite se réfère au récit que nous lisons en [Actes 15](#).

## LE CHRETIEN SE TROUVE-IL SOUS UNE FORME DE LOI QUELCONQUE ?

L'apôtre se réfère à cette visite pour montrer que le chrétien ne se trouve pas sous le principe de la loi, quelle qu'en soit la forme ! Il traite cette question complètement en rapport avec la justification, mais il ne se borne pas à ce côté de la question.

Nous trouverons plus loin dans l'épître, qu'il applique **la grâce** dans toute son étendue, démontrant que **Dieu, en Christ, a introduit un autre principe entièrement différent et opérant efficacement**, alors que **la loi ne peut que maudire le coupable**.

En bref, **Dieu a établi le grand fondement de Sa propre grâce** ; et alors que cette grâce est en parfaite harmonie avec le gouvernement moral de Dieu, **elle met entièrement de côté la loi** comme **impuissante vis-à-vis de la condition de l'homme**, sans pour autant remettre en cause que, en elle-même, la loi est sainte, juste et bonne ([Rom.7:12](#)).

Mais en Christ, Dieu a introduit **une telle énergie de vie en résurrection**, et **une nouvelle justice justifiante** qui Lui est propre, qu'il place le chrétien **pour toujours sur un terrain entièrement différent, celui de la grâce**.

Dans cette épître, l'apôtre entre sur ce terrain avec une force d'autant plus grande, que le diable essayait d'introduire un mauvais usage de la loi particulièrement néfaste.

Nous avons déjà fait remarquer la différence entre l'épître aux Romains et celle aux Galates : les Romains devaient apprendre des vérités qu'ils ne connaissaient pas, alors que les Galates se détournèrent de vérités qui leur avaient déjà été enseignées !

Ainsi s'adressant à **certains frères de Rome** qui avaient été sous la loi comme Juifs, avant de connaître Christ, observaient des jours, des viandes et des breuvages ([Romains 14](#)), l'apôtre montre que **l'Esprit de Dieu demandait un support extrême**. Parce que, d'une part, un grand nombre des saints à Rome étaient d'origine juive, et d'autre part un nombre également grand d'entre ces saints de Rome provenaient des nations. Il était donc important de les exhorter à se respecter mutuellement et à se supporter les uns les autres. Le frère d'entre les Gentils, qui connaissait sa liberté, ne devait pas mépriser son frère juif, qui faisait encore certaines

distinctions, observant des jours, etc. Le Juif ne devait pas non plus juger son frère d'entre les Gentils, qui ne s'abstenait pas de viandes et n'observait pas des jours. Ne nous imaginons pas qu'en parlant de ces *jours*, l'apôtre fasse allusion au jour du Seigneur [dimanche], car c'est là une chose entièrement nouvelle, qui n'a de rapport ni avec la 1<sup>ère</sup> création, ni avec la loi.

Le dimanche est le jour où le Seigneur est ressuscité d'entre les morts, le jour où, par Sa présence spéciale, Il a mis son approbation sur le rassemblement de ses disciples, et où, plus tard, le Saint Esprit les a conduits à poursuivre régulièrement ce rassemblement, pour la fraction du pain. Il devrait donc être incontestable que le jour du Seigneur est de la plus sérieuse importance ; la compréhension de ce point s'accompagne toujours de pensées justes quant à la vraie grâce de Dieu dans laquelle nous sommes (1 Pierre 5:12). On peut avoir opté pour la confusion entre le jour du Seigneur et le sabbat en vue d'en renforcer l'institution en la faisant résulter de la loi ; mais c'est là une erreur complète, qui en abaisse et en affaiblit le caractère, et qui est à la fois le fruit et la preuve de l'ignorance du terrain sur lequel le croyant se trouve maintenant en rapport avec Dieu.

Par contre dans l'épître aux Galates, au lieu d'une exhortation au support fraternel, sur lequel l'apôtre insiste auprès des saints à Rome, il y a au contraire une force et une véhémence étonnantes !

## ENSEIGNEMENTS TIRES DES CIRCONSTANCES RELATEES EN ACTES 15

Dans sa lettre aux Galates, l'apôtre fait allusion à son voyage à Jérusalem. La chose importante pour l'Esprit de Dieu, était d'éliminer toute prétention à lier avec Jérusalem la mission et le ministère de Paul. Le principe de la succession apostolique est scié à la base par ce que ces faits impliquent. Les années écoulées avant ces visites, et encore plus le caractère de sa visite à Jérusalem, excluent absolument toute idée d'une telle dérivation.

### LES ENSEIGNEMENTS VENANT DE FAUX FRÈRES

En Actes 15, nous lisons que quelques-uns originaires de Judée étaient venus enseigner à Antioche, que si le chrétien n'a pas été circoncis, selon la loi juive, il ne pouvait pas être sauvé. Quand Paul et Barnabas sont arrivés à Jérusalem, ils y ont trouvé le même parti. Il s'agissait de quelques uns, issus des pharisiens, qui avaient cru, mais voulaient imposer de garder la loi de Moïse. Il apparaît clairement que la question s'élevait au sein même de l'Assemblée. Nous voyons ensuite la conférence des apôtres et des anciens en présence de toute l'Assemblée sur ce sujet.

Nous apprenons dans la lettre aux Galates que d'une part Paul avait pris Tite avec lui, et d'autre part c'est par révélation qu'il montait à Jérusalem. Paul avait reçu une communication positive de Dieu sur ce voyage. Tite n'était Juif en aucune manière, il était grec.

L'apôtre Paul, en face des douze apôtres et de tous les croyants, amène avec lui à Jérusalem ce Grec qui n'avait jamais été circoncis. Il agissait, de la manière la plus hardie, selon la liberté qu'il savait avoir en Christ.

Paul a certainement fermé la bouche à ceux qui auraient pu soulever à l'égard de ce jeune disciple des questions fondées sur la loi, dont la circoncision !

Et c'est dans ce cadre que Paul a exposé l'évangile qu'il prêchait parmi les nations.

Craignant d'avoir couru en vain, dans le cadre de cette mission (Galates 2 v.2), ce que Paul enseignait montrait qu'il était assez avancé dans la vérité, mais il ne voulait pas courir le risque de causer une division parmi les saints à Jérusalem.

S'il avait été indifférent à l'état des saints, il aurait présenté toutes les vérités célestes dans lesquelles il était entré tellement au-delà des autres.

Mais il y a deux choses dont il faut tenir compte en communiquant la vérité.

Non seulement il faut la certitude que c'est la vérité qui vient de Dieu, mais il faut que ce soit la vérité appropriée à ceux auxquels on s'adresse. Ils pouvaient avoir besoin de tout ; mais ils n'étaient pas en état de tout recevoir ; plus une vérité est précieuse, plus le dommage est grand, en un sens, si on la présente à ceux qui ne sont pas en état d'en profiter.

Supposez des personnes qui sont sous la loi : à quoi bon leur présenter l'espérance de la venue de Christ, ou la vérité de l'union avec Christ ? Il n'y a pas place pour ces vérités dans un tel état spirituel. Lorsque des âmes sont encore sous la loi, ne sachant pas qu'elles sont mortes à la loi par la mort et la résurrection de Christ, elles ont besoin d'être établies dans la grâce de Dieu.

Il semble que c'est là une des raisons pour lesquelles, dans l'épître aux Galates, l'apôtre n'aborde jamais ces vérités bénies. La sagesse de cette omission est évidente.

De telles vérités seraient inintelligibles, ou tout au moins inappropriées pour des âmes dans cet état. On ne leur aurait fait aucun bien en les leur développant.

Il faut d'abord comprendre que la loi est entièrement mise de côté, et que nous sommes introduits en Christ dans une atmosphère toute nouvelle.

Le Seigneur avait beaucoup de choses à dire à ses disciples lorsqu'il était avec eux, mais ils ne pouvaient les supporter alors (Jean 16:12). De même, l'apôtre dit aux Hébreux qu'ils avaient besoin de lait et non de nourriture solide ; «car quiconque use de lait est inexpérimenté dans la parole de la justice, car il est un petit enfant ; mais la nourriture solide est pour les hommes faits, qui par le fait de l'habitude, ont les sens exercés à discerner le bien et le mal» (Hébreux 5:13-14). Mais ils avaient de nouveau besoin qu'on leur enseigne les premiers rudiments (Hébreux 5:12) ; et pourtant cette épître ne fut écrite que peu avant la destruction de Jérusalem.

## Rien n'arrête autant les progrès des saints que des principes légaux.

Les Corinthiens n'étaient pas convertis depuis longtemps, aussi leur ignorance n'était pas surprenante. Mais les Hébreux étaient **convertis depuis bien des années**, et voilà qu'ils n'étaient occupés que de **l'ABC du christianisme**. La raison réelle qui faisait un blocage chez ces croyants Hébreux, c'était qu'**ils n'entraient pas dans leur mort à la loi, ni dans leur union avec Christ ressuscité**. **Ils n'étaient pas même affermis sur tout le fondement de la vérité chrétienne — les péchés entièrement et éternellement ôtés par le sang de Christ**. Ils ne dépassaient pas le niveau spirituel de petits enfants.

Aussi Paul ne voulait pas entrer en controverse touchant des vérités qu'ils ne pouvaient pas supporter, et pourtant **il ne désirait pas les cacher à ceux qui pouvaient les apprécier !**

Ayant fait la communication de son évangile, dans le particulier à ceux qui étaient considérés, l'apôtre en donne aussi la raison : « ... **à cause des faux frères, furtivement introduits** » (Galates 2 v.4) Par ce récit l'apôtre laisse peser cela sur l'esprit des Galates, afin qu'ils comprennent que c'est exactement le reflet de ce qui se développait chez eux !

Aussi **donne-t-il clairement à entendre le but de ces faux frères** : « qui s'étaient insinués pour **épier la liberté** que **nous avons dans le Christ Jésus**, afin de **nous réduire à la servitude** »

Ceci montre clairement **la relation entre le légalisme et le manque de droiture** en ceux qui **s'introduisent furtivement pour épier la liberté qu'ils ne comprennent pas**.

Et pour que les Galates transposent ce récit à eux-mêmes, l'apôtre précise : « *auxquels nous n'avons pas cédé par soumission, non pas même un moment, afin que **la vérité de l'évangile demeurât avec vous***. » (Galates 2 v.5)

### **POSITION DE CEUX QUI PRENAIENT DES RESPONSABILITÉS À JÉRUSALEM.**

Mais maintenant il va plus loin, et fait allusion, **non pas à de faux frères travaillant à saper l'évangile par la loi, mais à ceux qui prenaient la place la plus importante à Jérusalem**.

« Or **de ceux qui étaient considérés comme étant quelque chose**... quels qu'ils aient pu être, cela ne m'importe en rien : Dieu n'a point égard à l'apparence de l'homme..., à moi, certes, **ceux qui étaient considérés n'ont rien communiqué de plus** ; mais au contraire, ayant vu que l'évangile de l'incirconcision m'a été confié, comme celui de la circoncision l'a été à Pierre, (car celui qui a opéré en Pierre pour l'apostolat de la circoncision, a opéré en moi aussi envers les nations), et **ayant reconnu la grâce qui m'a été donnée**, Jacques, et Céphas, et Jean, qui étaient considérés comme étant des colonnes, me donnèrent, à moi et à Barnabas, la main d'association, afin que nous allassions vers les nations, et eux vers la circoncision ... » (Galates 2 v.6-9).

Toutes les insinuations de ces docteurs judaïsants selon lesquelles il n'y avait pas d'accord réel entre Paul et les autres apôtres, étaient ainsi renversées.

Il était démontré que celui qui donnait des communications, c'était **Paul**, non pas Pierre ; et que les trois principaux à Jérusalem avaient donné à Paul la main d'association. **Ils ne contrôlèrent en aucune façon son ministère**, mais reconnurent la grâce qui lui avait été donnée.

Ils sentirent, en fait, en ce qui regarde Dieu et Sa puissance opérant dans Paul, que **Paul et Barnabas** étaient les personnes les plus appropriées pour s'occuper de l'incirconcision.

La vaste sphère du monde païen était évidemment pour Paul et ceux qui étaient avec lui, tandis que eux, restaient confinés dans leur cercle étroit.

Paul détruit ici les efforts de l'ennemi tendant à mettre les croyants Gentils sous la loi.

## LA DELEGATION VENANT DE JERUSALEM A ANTIOCHE

### LE DOUBLE JEU DE PIERRE

« Mais quand Céphas vint à Antioche, **je lui résistai en face**, parce qu'il était condamné. Car, avant que quelques-uns fussent venus d'auprès de Jacques, **il mangeait avec ceux des nations** ; mais quand ceux-là furent venus, **il se retira et se sépara lui-même, craignant ceux de la circoncision** ; et les autres Juifs aussi usèrent de dissimulation avec lui, de sorte que **Barnabas même fut entraîné avec eux par leur dissimulation.** » ([Galates 2 v.11-13](#))

On ne se serait pas attendu à cette scène de la part de Pierre, alors qu'il avait été choisi par le Seigneur pour donner l'accès aux bénéfiques de l'Evangile de la grâce à Corneille, homme pieux, non juif mais soumis à Dieu selon ce qu'il pouvait connaître de Dieu, tel que révélé dans l'Ancien Testament.

Avant que vienne la délégation de Jérusalem, Pierre mangeait avec les chrétiens d'Antioche qui n'étaient pas d'origine juive. **Ce qui était une marque de communion avec eux !**

Il n'est pas question ici de la participation à la cène du Seigneur, qui est le signe le plus élevé de la communion ; mais, dans la vie ordinaire, prendre ensemble un même repas, est un gage de sentiments d'amitié, et il devrait en être spécialement ainsi parmi les chrétiens, car ils sont appelés à marcher en toutes choses avec une sincérité selon Dieu.

Cela souligne l'importance attachée à un tel acte entre chrétiens, et plus spécialement en présence de la séparation que les Juifs maintenaient par rapport aux Gentils, — **sous la loi, cette séparation était un commandement de Dieu.**

Ainsi Pierre avait l'habitude de manger avec les Gentils, alors que personne agissant d'après des principes juifs n'aurait pu entretenir une pareille pensée ; mais après que quelques-uns

furent venus d'auprès de Jacques (\*), il cessa de manger à la même table que les chrétiens d'Antioche d'origine non juive !

(\*) c'est-à-dire ceux qui étaient issus du rassemblement chrétien qui se réunissait avec Jacques dans sa maison.

Combien **l'influence des préjugés** est impressionnante, particulièrement l'influence des préjugés liés à la loi ! Ébranlé par cela, Pierre renonce à sa liberté, et cesse de manger avec les Gentils : **n'était-il pas pourtant le principal des apôtres** !

Si cet acte pouvait paraître insignifiant à certains, **aux yeux de Dieu et de son serviteur**, il était **grave**. Il fut donné à Paul de **voir** dans cette affaire petite en apparence, **l'abandon de la vérité de l'évangile**.

Lorsque Paul était à Jérusalem Pierre était si loin de lui résister ! Il lui avait même donné la main d'association. Mais quand Pierre fut venu à Antioche, Paul lui résista en face ; c'était clairement un fait bien connu !

**Considérons ce qu'il y avait là de solennel et pratique**. Dans une simple affaire de la vie journalière, il peut y avoir virtuellement **un abandon de Christ et de la vérité de l'Évangile, un mensonge contre sa grâce**. Il est bon de garder présent à l'esprit que, dans un acte banal, dans une chose d'apparence tout à fait mineure, **Dieu veut** que nous considérons les choses **dans leurs sources, dans leurs rapports avec la vérité et la grâce de Dieu**. Nous sommes enclins à faire **peu cas de ce qui concerne Dieu**, et **grand cas de ce qui nous touche nous-mêmes**. Mais Dieu, dans sa bonté, veut que nous sentions profondément **ce qui concerne Christ et l'évangile**, laissant de côté **ce qui nous touche nous-mêmes**.

Pourquoi Paul a-t-il dû reprendre ainsi Pierre publiquement ? Était-ce sans raison ? N'était-on pas arrivé à une crise dans le cours des événements ?

Si Pierre agissait comme l'apôtre de la circoncision, Paul parlait de manière privée. Mais dans la mesure où **le fondement de la grâce était en cause**, ce même Paul devient hardi comme un lion, et **résiste à Pierre en face**, parce qu'il devait être condamné. **Il agit sans compromis, sans timidité, sans prudence humainement parlant, sans considération de son propre caractère ni de celui de Pierre ; mais il regarde à la gloire de Christ dans l'évangile**.

C'était précisément le domaine où Pierre était spécialement responsable envers son Maître du maintien de la vérité, et **pourtant c'est là qu'il avait failli**. C'est pourquoi l'apôtre Paul se tenait ici sur un terrain solide, et agissait sans crainte. Il résiste en face à Pierre **qui**, dans cette affaire, **ne montre nullement un caractère correspondant au nouveau nom que le Seigneur lui avait donné**. Il ressemblait **plus à Simon**, fils de Jonas, **qu'à l'homme-rocher** (\*) qu'il aurait dû être.

(\*) cette belle expression fait appel aux paroles du Seigneur « ... *Tu es Simon, le fils de Jonas ; tu seras appelé Céphas (qui est interprété Pierre)*. » (Jean 1 v.43)

Il était retombé dans **ses manières naturelles** ; car **l'ardeur de la nature** est constamment disposée à la réaction.

Ce qui donnait tant de force à la remontrance de l'apôtre, c'est qu'elle se situait après la solennelle conférence à Jérusalem, où **Pierre avait pris une part active pour démontrer la liberté que Dieu avait donnée aux Gentils** ; il y avait aussi montré que **Dieu l'avait choisi** — du milieu de ceux qui étaient maintenant les frères de Jérusalem — afin que par sa bouche les Gentils entendent la parole de l'Évangile et la croient (Actes 15:7) ; et il avait conclu sa déclaration **par ces paroles remarquables, si blessantes pour l'orgueil d'un Juif** et si encourageantes pour les Gentils qui auraient pu être inquiets : « Nous croyons être sauvés par la grâce du Seigneur Jésus, de la même manière qu'eux aussi » (Actes 15:11). Il avait enseigné, en face même des Juifs, non pas que les Gentils seraient sauvés à la manière des Juifs, mais **que les croyants Juifs seraient sauvés à la manière des Gentils**. Rien ne pouvait être plus fort. Il n'avait nullement la pensée de traiter les Gentils comme s'ils n'étaient bénis que d'après un régime de miséricorde contestable et contraire aux règles ; car en vérité, s'il y avait quelque différence, c'est aux Gentils que Dieu présentait plus clairement encore le salut.

« Nous **croyons être sauvés par la grâce du Seigneur Jésus, de la même manière qu'eux aussi**. » (Actes 15 v.11)

**Le salut des Gentils devenait le modèle même de ceux qui seraient sauvés parmi les Juifs.**

C'était alors douloureux après tout cela, de voir Pierre s'égarer sur cette même question ! Et **Barnabas lui-même**, non le compagnon de Pierre, mais **celui de Paul** — qui avait le premier discerné la valeur et le dévouement de Paul et qui s'était joint à lui dans tant de travaux parmi les Gentils — qui avait été spécialement nommé avec d'autres pour monter à Jérusalem **en vue de régler cette grave question**, le voilà lui aussi entraîné par la dissimulation de Pierre et des autres (2:13) !

L'apôtre Paul ne fut pas en défaut dans cette occasion, et **il discerna vite « qu'ils ne marchaient pas droit, selon la vérité de l'Évangile »** (Galates 2 v.14).

En quoi avaient-ils montré ce **manque de droiture** ? En **cessant de manger avec ceux des nations**. Ainsi **la vérité de l'Évangile dépendait d'un repas**.

**Le simple fait de manger ou de ne pas manger avec les Gentils trahissait la pensée profonde du cœur** en rapport avec la question de **la délivrance de la loi**.

**Si on laissait faire**, cette affaire était **tellement grave**, que **Paul dit à Pierre devant tous** :

« ... **Si toi qui es Juif, tu vis comme les nations et non pas comme les Juifs, comment contrains-tu les nations à judaïser ?** » (Galates 2 v.14)

Comment Pierre s'était-il comporté à le sujet ?

Il n'avait en aucune manière maintenu la loi comme règle pour les croyants Juifs. Pourquoi donc cédait-il sur un acte qui impliquait la loi parmi les Gentils ? S'il n'en était pas ainsi à Jérusalem, là où Dieu l'avait autrefois rendue obligatoire pour leurs consciences, quel abandon de la vérité que d'insister pratiquement sur la loi à Antioche, **surtout de la part de celui qui savait qu'il en avait été délivré !**

Telle était **le grave sujet** sur lequel Paul reprit Pierre.

### **L'APÔTRE RAPPELLE LES BASES DU CHRISTIANISME**

Se servant de cette circonstance douloureuse, Paul relace le sujet sur ses fondements !

« **Nous** (\*) qui, **de nature, sommes Juifs** et non point pécheurs d'entre les nations, **sachant** néanmoins que **l'homme n'est pas justifié sur le principe des œuvres de loi, ni autrement que par LA FOI EN JESUS CHRIST, nous aussi, nous avons CRU AU CHRIST JESUS, afin que nous fussions JUSTIFIÉS sur LE PRINCIPE DE LA FOI EN CHRIST et non pas sur le principe des œuvres de loi** : parce que **sur le principe des œuvres de loi nulle chair ne sera justifiée.** » ([Galates 2 v.15-16](#))

(\*) Il n'est pas inutile de souligner l'utilisation par Paul de « nous » et « vous » pour faire une distinction précise : le « vous » s'adresse aux non-juifs de naissance, les distinguant de ceux qui le sont ; et le « nous » pour soit désigner ceux qui sont d'origine juive, comme ici, ou pour désigner tous ceux qui sont chrétiens, juifs ou pas.

Particulièrement de nos jours, il est important de garder à l'esprit que lorsque Paul parle de la loi, il parle **d'un principe qui s'appuie sur des lois, des règles de bonne conduite**, il ne se limite pas à la loi juive, celle donnée de Dieu à Moïse !

Il ne dit pas seulement, ni ne veut dire seulement que vous ne pouvez être justifiés par les œuvres de **la loi juive**, mais qu'on ne peut l'être par les œuvres **d'aucune loi, quelle qu'elle soit.**

#### **Remarque importante**

Pour ceux qui sont nés dans des familles chrétiennes, il est important de noter que ce n'est pas en suivant des règles de bonne conduite, aussi bonnes soient-elles, que l'on devient de vrais chrétiens ! Il faut passer par la nouvelle naissance, car quelle que soit nos circonstances de naissance, nous sommes tous perdus ! Et aucune bonne règle à suivre ne peut nous sauver ! C'est seulement en croyant à l'œuvre que Dieu a faite à la croix en la personne du Seigneur Jésus, par sa mort et sa résurrection, que Dieu donne la vie divine et éternelle, sans autres conditions ! C'est dans cette vie éternelle que le croyant est sauvé, et ainsi justifié, c'est-à-dire reçoit une justice qui est celle de Christ lui-même, et qu'il donne à celui qui est sauvé par la seule grâce !

S'il y avait une loi ayant le pouvoir de justifier, ce devait bien être la loi de Dieu proclamée par Moïse. Mais Paul va plus loin, et **insiste sur le fait** que « **sur le principe des œuvres de loi** » **vous ne pouvez être justifiés.**

**Le principe de loi est opposé à la justification, au lieu d'en être le moyen.**

Il souligne le fait, que sur le principe de ces œuvres de loi, nulle chair ne peut être justifiée.

## **Ce qui est important à retenir !**

### **PAUL RAPPELLE LE PRINCIPE DE LA JUSTIFICATION PAR LA GRACE**

Continuant sur la base de cette circonstance malheureuse d'Antioche, Paul, voulant amener spirituellement les Galates à la raison, continue sur le thème important de la justification et demande :

**« Or si, en cherchant à être justifiés en Christ, nous-mêmes aussi nous avons été trouvés pécheurs, Christ donc est ministre de péché ? Qu'ainsi n'advienne ! » (Galates 2 v.17)**

En d'autres termes, il dit que :

si vous faites profession d'avoir la foi dans le Seigneur Jésus et que vous retourniez à la loi, l'effet en est nécessairement de vous replacer dans la position de pécheur.

Vous avez, en vérité, le péché dans votre nature, et la conséquence en est que, si vous avez à faire avec la loi, vous vous trouvez exactement dans la même condition dans laquelle vous étiez comme pécheur !

La loi ne donne jamais la délivrance du péché ; comme l'apôtre dit ailleurs : « La puissance du péché, c'est la loi » (1 Corinthiens 15 v.56).

Il en résulte que, si en cherchant à être justifiés par Christ, vous êtes trouvés pécheurs, c'est que « Christ est ministre de péché ? » ; voilà le résultat où la loi mène nécessairement.

La loi se saisit du péché. Et par conséquent, si après avoir reçu Christ, la loi ne vous trouve finalement que pécheur, vous faites de Christ, en réalité, un ministre de péché. Telle est la conséquence nécessaire d'introduire la loi à la suite de Christ.

L'âme qui a à faire avec la loi, ne réalise jamais sa délivrance du péché ; au contraire, la loi, se borne à découvrir le mal, et n'élève pas l'âme au-dessus du mal, — la loi laisse l'homme sans puissance, misérable, et condamné.

### **LES EFFETS NEFASTES SUR LES AMES PLACÉES SOUS LE PRINCIPE DE LOIS.**

Il y a des gens qui parlent d'un *pécheur croyant*, ou du culte rendu à Dieu par de *pauvres pécheurs*. Beaucoup de cantiques même, n'amènent jamais l'âme au-delà de cette condition.

Mais ce que la parole de Dieu entend quand elle parle de **pécheur**, c'est **une âme dépourvue de paix**, une âme qui peut sentir peut-être qu'elle **manque de Christ**, étant vivifiée par l'Esprit mais **sans avoir la connaissance de la rédemption**.

Ce n'est pas en accord avec la vérité **que de nier ce que sont des saints aux yeux de Dieu**.

Si j'ai failli en quelque point, est-ce que **prendre la place d'un pauvre pécheur va amoindrir le péché**, ou **me le faire sentir davantage ? Non !**

1. Si je suis **un saint, béni de Dieu dans son Fils bien-aimé, uni à Christ**, et **ayant reçu le Saint Esprit pour demeurer en moi**, alors je dis : **Quelle honte d'avoir failli, d'avoir succombé, d'avoir déshonoré le Seigneur, et d'avoir été indifférent à Sa gloire !** Si je sens ma propre froideur et ma propre indifférence, je dois traiter un tel état comme **une indignité**, et **le haïr comme étant du péché**.
2. Tandis que **prendre la place d'un pauvre pécheur**, c'est en réalité **excuser le mal**, même si telle n'en est pas l'intention.

Laquelle de ces deux attitudes opère **avec le plus de puissance sur la conscience** ? Laquelle **humilie le plus l'homme**, et **exalte le plus Dieu** ?

1. Plus vous réalisez ce que **Dieu vous a donné**, et ce qu'Il a **fait de vous en Christ**, plus vous sentirez **le péché** et **le déshonneur de votre comportement** si votre marche **ne correspond pas à cela**.
2. Si vous continuez à parler de vous-même simplement **comme d'un pécheur**, cela pourra **apparaître** comme de l'humilité à ceux qui sont superficiels, **mais cela ne fait que devenir une sorte de palliatif** [faux remède, ou cache-misère] **pour le mal qui est en vous ; le mal n'humilie jamais autant que quand Dieu le sonde chez son enfant par la foi**.

## LES FORMES DE CULTES BATIES SUR LE PRINCIPE DE LOIS.

Ces cultes commencent par citer **le passage au sujet du méchant** qui se détourne de sa méchanceté.

Or si tous les dimanches **vous recommencez votre vie comme chrétien**, et que vous ayez malgré tout besoin de l'absolution, **cela laisse le champ libre pour le cœur pour agir perfidement envers le Seigneur tout le reste de la semaine, sans parler que c'est renier virtuellement l'efficace de Son œuvre**.

**C'est là une chose bien sérieuse**.

La préparation pour le sacrement pendant la semaine est une chose du même genre. C'est le méchant qui se détourne de sa méchanceté, qui renouvelle ses vœux et fait des efforts pour se corriger.

Déjà au troisième et au quatrième siècle, quand on parlait de la cène du Seigneur, on l'appelait **un terrible sacrifice**, etc. Tout cela ignore complètement **la base même du christianisme** :

« ... **par une seule offrande, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés** » (Hébreux 10 v.14).

Et par l'expression : « **ceux qui sont sanctifiés** », il est indéniable que **le Saint Esprit englobe tous les chrétiens** : il s'agit **d'une mise à part pareillement vraie de tous les croyants** !

Ceci nous amène à désirer comprendre mieux, **ce qu'est la volonté de Dieu quant à son Assemblée** : ce qu'en est **l'expression de son unité indestructible**, en tant que **Corps de Christ**, et aussi **sa ruine** en tant que **maison de Dieu** !

Ceci montre **combien la question de la loi est sérieuse**.

Là où la loi est maintenue et tant qu'elle est maintenue, **il n'y a point de délivrance de la condition de pécheur**. **Le culte chrétien est impossible dans de telles circonstances**.

Si c'était le cas, **Christ deviendrait ministre de péché**, parce que cela supposerait **qu'il me laisse sous la servitude du péché, au lieu de m'en délivrer**.

**ÊTRE A CHRIST IMPLIQUE L'ABANDON DE TOUS PRINCIPES DE LOIS.**

« Car **si ces mêmes choses que j'ai renversées, je les réédifie, je me constitue transgresseur moi-même** » (Galates 2 v.18)

C'est-à-dire **qu'en allant à Christ, j'abandonne virtuellement la loi**, et si malgré tout, je retourne ensuite à la loi, **alors je me constitue transgresseur moi-même**.

Il est clair que **si je suis dans le vrai maintenant, c'est que j'étais entièrement dans le faux auparavant**.

**Qui est-ce qui m'a fait abandonner la loi ? C'EST CHRIST.**

C'est pourquoi, **si je retourne à la loi, l'évangile de Christ est le moyen de faire des gens des transgresseurs, et non de les justifier**.

Ceci n'était jamais entré dans les pensées des Galates.

Mais **le Saint Esprit fait briller sur eux la lumière de sa propre vérité**, et **montre les implications de ce qu'ils faisaient**.

Imposer la loi a pour résultat, virtuellement, de faire de Christ un ministre de péché, au lieu de DELIVRER DU PECHE !

## VIVANT A DIEU ET MORT A TOUS PRINCIPES DE LOIS

Si tous principes de lois ne peuvent en effet me délivrer du péché, L'œuvre de Christ à la croix m'a délivré et du péché et de la servitude à toutes formes de lois, qui ne peuvent que me condamner à la peine de mort. Par contre, la mort de Christ, a placé dans la mort, celui que j'étais (mon vieil homme) que la loi condamne à la mort, et sa résurrection m'a communiqué la vie !

« Car moi, par la loi, je suis mort à la loi, afin que je vive à Dieu. » (Galates 2 v.19)

Paul montre ici comment il était mort à la loi. C'était par le moyen de la loi (\*).

(\*) si je m'applique la loi qui me dit « tu ne convoiteras pas », comme homme naturel (le vieil homme) je ne peux pas m'empêcher de convoiter, cette loi ne peut donc que me condamner à mort !

Ce n'était pas seulement une chose opérée en dehors de sa propre âme. Il avait éprouvé le problème intérieurement, de la manière la plus complète.

Paul avait été sous la loi : quand Dieu l'avait vivifié, et que sa conscience avait été réveillée sous l'effet de la lumière divine, il avait réalisé ce à quoi il n'avait jamais songé auparavant — sa complète impuissance.

Il avait vraiment senti sa position comme pécheur, reconnaissant que la loi a le pouvoir de tuer (Rom.7:9), et non pas de faire vivre (Gal.3:20).

Mais il s'agissait alors et maintenant de grâce, et non du jugement qui est pour bientôt. Dès lors, dit l'apôtre, si je suis mort par la loi, je suis mort à la loi, et je suis complètement hors de son atteinte. Je suis mort, et n'ai plus besoin de mourir par elle ; je suis mort à la loi, afin que je vive à Dieu.

## JE SUIS CRUCIFIE AVEC CHRIST, ET NEANMOINS JE VIS !

« Je suis crucifié avec Christ ... » (Galates 2 v.20)

Je suis crucifié avec Christ, et néanmoins je vis, mais :

« ... je ne vis plus, moi, mais Christ vit en moi ... » (Galates 2 v.20)

Ainsi, dans l'âme de l'apôtre, nous voyons la loi maintenue dans toute sa force, et pourtant lui-même affranchi en Christ, et en dehors de la loi en grâce.

Nous avons la même chose en Christ à la fin de Romains 3 :

« **Annulons-nous donc la loi par la foi ?** Qu'ainsi n'advienne ! au contraire, nous établissons la loi » (Romains 3 v.31).

**Comment est-elle maintenue ?** La mort de Christ a été la confirmation divine la plus forte que la loi ait jamais eue.

C'était la loi se saisissant de **la Caution**, et **la faisant payer en totalité** dans la personne de Christ ; de sorte que **l'autorité de la loi**, comme **la foi le sait**, a été **parfaitement maintenue en Christ**.

La caution a été **payée pleinement**, et **infiniment plus encore**, **dans la mort de Christ**.

Mais si vous appliquez ce passage de l'Écriture pour prouver que la loi doit être imposée aux chrétiens comme règle de vie, **c'est de l'ignorance** et **c'est faux**.

**La loi est la règle de mort, non pas de vie : l'expérience de Paul l'a prouvé :**

« **Moi, par la loi, je suis mort à la loi, afin que JE VIVE A DIEU.** » (Galates 2 v.19)

**Comment VIVAIT-IL à Dieu ?**

Ce n'était pas dans cette vieille vie, à laquelle seule la loi s'applique, car il dit qu'**il était crucifié avec Christ**, qui avait **souffert à sa place**. Mais **Christ est ressuscité** aussi bien qu'il est mort, et **il est ressuscité, afin que Paul vive — que moi je vive — à Dieu : non plus moi**, il est vrai, « **mais Christ vit en moi** » — **c'est une vie entièrement nouvelle** (Galates 2 v.20). **La loi exerce ses effets sur l'ancienne vie**, et **n'a aucune autorité au-delà**.

Du moment que **je crois, je vis** ; et **la vie, c'est Christ**, et **elle est fondée sur la croix**.

## LA VIE DANS LA FOI AU FILS DE DIEU

« ... et **ce que je vis** maintenant dans la chair, **je le vis DANS LA FOI, la foi au Fils de Dieu**, qui **m'a aimé** et qui **s'est livré lui-même pour moi**. » (Galates 2 v.20)

Sans doute j'ai ma vie naturelle ici-bas, mais **la vie dans laquelle je vis maintenant dans la chair, je la vis dans la foi au Fils de Dieu**.

Le croyant vit en regardant non pas à la loi, **mais à Christ**.

Rien ne met plus définitivement de côté la loi, **sous quelle que forme que ce soit**.

Le croyant est introduit **dans un état d'existence entièrement nouveau** — **une vie nourrie par le ...**

« ... **Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi**. » (Galates 2 v.20)

C'est **Christ**, non seulement comme caractérisant la nouvelle créature, mais comme **une personne vivante**, qui aime et **est placée devant l'âme**. C'est pourquoi il peut dire :

« **Je n'annule pas la grâce de Dieu ...** » (Galates 2 v.21)

## **CHRIST N'EST PAS MORT POUR RIEN !**

**Ceux qui annulaient la grâce** étaient ceux **qui maintenaient la loi comme MOYEN DE JUSTICE**, **sous quelle que forme que ce soit**.

« ... **si la justice est par la loi, Christ est donc mort pour rien.** » (Galates 2 v.21)

**L'effet de la loi**, même sur le croyant, c'est qu'il ne s'élève jamais par sa propre confession au-dessus des sentiments et des expériences **d'un pécheur**.

Il reste toujours dans cette condition où il s'écrie :

« **Misérable homme que je suis**, qui me délivrera de ce corps de mort ? » (Romains 7v.24).

Lorsqu'au contraire il entre dans la place glorieuse qu'il a **en Christ**, il peut dire :

« **La loi de L'ESPRIT DE VIE dans LE CHRIST JESUS, M'A AFFRANCHI de la loi du péché et de la mort.** » (Romains 8 v.2).

Il devrait dire : **Oh ! que je suis heureux ! CHRIST M'A DELIVRE !**

« Il n'y a ... **AUCUNE CONDAMNATION pour ceux qui sont DANS LE CHRIST JESUS.** » (Romains 8 v.1).

Telle est la place, **la vraie place, la place assurée du chrétien**.

En vérité, dans un tel cas, **Christ n'est pas mort pour rien**.

---

à suivre ...